Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

DIRECTIVE DU CONSEIL

du 16 septembre 1985

visant à la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres en pharmacie, et comportant des mesures destinées à faciliter l'exercice effectif du droit d'établissement pour certaines activités du domaine de la pharmacie

(85/433/CEE)

(JO L 253 du 24.9.1985, p. 37)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005	L 255	22	30.9.2005

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1985L0433:20040501:FR:PDF